



PRÉFÈTE DES DEUX-SÈVRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Niort, le 10/08/2023

Des cyanobactéries ont été détectées dans les rivières du Cébron et du Thouet, en aval de la retenue du Cébron

Des observations et analyses réalisées dans les rivières du Thouet et du Cébron indiquent la présence de cyanobactéries et de cyanotoxines, qui nécessitent la mise en place de mesures de protection et d'information des usagers potentiellement impactés.

Dans ce cadre, la Préfecture a pris un arrêté d'interdiction de consommation du poisson prélevé sur les communes de Louin, Gourgé, Saint-Loup-Lamairé, Airvault, Aailles-Thouarsais, Saint-Généroux, et Plaine et Vallées.

Ces dispositions pourront être complétées de mesures spécifiques à l'initiative des maires concernés.

Dans l'attente, il est recommandé d'éviter :

- de manière générale, toutes les activités en lien avec l'eau susceptibles de mettre en contact avec des cyanobactéries et toxines,
- l'abreuvement des animaux.

